

CAPACITE DE MEDECINE D'URGENCE

ANNEE 2009-2010

Responsable de l'enseignement : **Pr. J. LEVRAUT**

Coordonnateur de l'enseignement : **Dr G. ANDRIEUX**

CONSEIL PEDAGOGIQUE : **Pr P. BAQUÉ, Dr H. CORRAZE**

OBJECTIFS DE L'ENSEIGNEMENT

Former :

- les médecins nécessaires au fonctionnement des **Services d'Urgences Médicales intra et extra-hospitaliers** ;
- les médecins pour le Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers

Acquérir les compétences nécessaires pour :

- accomplir les missions médicales et de santé publique en médecine d'urgence pré-hospitalière et dans les Services d'Urgences Médicales
- mettre en œuvre la logistique, l'organisation et la gestion de la médecine d'urgence pré et intrahospitalière

L'enseignement est particulièrement destiné aux **médecins généralistes thésés** désirant exercer dans un **SAMU-SMUR-CRRA** ou dans les **Services d'Accueil des Urgences d'un hôpital ou d'une clinique**

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT

PRESENCE OBLIGATOIRE à toutes les séances (**aucune dispense ne peut être obtenue**)

Première année **Enseignement théorique** – *Pathologies d'urgence* (1^{ère} partie), 80 heures sous forme de discussion de cas, de mises en situation et de travaux pratiques

Enseignement pratique – Stages de 400 heures (SAMU et Structures d'Accueil et de Traitement des Urgences) dont un minimum de 12 gardes (18h00 – 01h00) effectuées dans des services agréés

Deuxième année **Enseignement théorique** – 1 module de 40 heures sur *les pathologies d'urgence* (2^{ème} partie) sous forme de discussion de cas cliniques, de mises en situation et de travaux dirigés et un module de 40 heures sur *l'organisation de la médecine d'urgence pré-hospitalière et de l'accueil hospitalier des urgences*

Enseignement pratique – Stages de 400 heures (SAMU, Structures d'Accueil et de Traitement des Urgences et Réanimation médicale et chirurgicale adulte/enfant, bloc opératoire et gynéco-obstétrique) dont un minimum de 12 gardes (18h00 – 01h00)

Un **carnet de stage** est remis à chaque étudiant pour la totalité de sa formation (**aucune dérogation pour la durée des stages**)

Les étudiants doivent prendre une **assurance professionnelle**, nécessaire au déroulement de leur formation pratique (fournir une attestation)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Être titulaire d'un diplôme d'État de Docteur en Médecine permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine du candidat, ou être ressortissant d'un État Membre de l'Union Européenne dès lors qu'il a accompli et validé la totalité de ses études médicales (Thèse et spécialité)

Aucune dispense ne peut être obtenue. L'inscription à l'examen probatoire est soumise à **autorisation préalable**

Autorisation d'inscription : tous les candidats désirant s'inscrire doivent adresser un **curriculum vitae** ainsi qu'une **lettre de motivation** au coordonnateur de l'enseignement **avant le vendredi 02 octobre 2009** : **Pr Jacques LEVRAUT** - CHU Nice – Fédération des Urgences, SATU
5 rue Pierre Dévoluy, BP 1319 - 06006 Nice Cedex 01

Les **dossiers d'inscription** sont à retirer à la scolarité troisième cycle, *après obtention de l'autorisation du coordonnateur de l'enseignement* :

Université de Nice Sophia-Antipolis
Faculté de Médecine de Nice
URL : <http://www.med.unice.fr/RepAccueil>

28, Avenue de Valombrose - 06107 Nice Cedex 2
Tél. (standard) : **+33 493 37 77 77**
Tél. (scolarité Capacités) : **+33 493 37 76 68**

Clôture des inscriptions le **vendredi 16 octobre 2009** (décision adressée par courrier à chaque candidat après réunion du conseil pédagogique)

L'**examen probatoire** aura lieu le **vendredi 23 octobre 2009** de **08h30 à 09h30** dans les locaux Universitaires de la faculté de Médecine de Nice Sophia-Antipolis, 28 Av. de Valombrose (Salle à définir)

Épreuve écrite (40 QCM) : Reconnaissance des principales détresses, détermination des priorités thérapeutiques et prises en charge initiales. Responsabilité médicale et secret médical en urgence. Rédaction des certificats médicaux d'urgence

Seuls les candidats ayant obtenu la **moyenne** à l'écrit pourront se présenter à l'oral du probatoire. **Entretien après admissibilité** à l'écrit le **vendredi 23 octobre 2009** à partir de 10h00 dans les locaux Universitaires de la faculté de Médecine de Nice Sophia-Antipolis, 28 Av. de Valombrose (Salle à définir)

Inscription définitive auprès de la scolarité avant le **vendredi 30 octobre 2009**. Le **nombre de candidats** admis à s'inscrire est fixé à **20 maximum**. Durée du cycle **2 ans**

Montant des inscriptions, Probatoire : (-) € - 1^{ère} année (après réussite au probatoire) : (-) € - 2^{ème} année : **496,57 €**

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Première année **admissibilité à l'examen de fin d'année** : *pas plus de deux demi-journées d'absence non motivées* dont la participation à la mise en situation pratique (manœuvre) et *validation des stages* (validation des carnets de stage le jour de l'examen) ;

Écrit : *deux questions rédactionnelles et cinq QROC* (conduites à tenir devant une situation d'urgence). Pas d'oral de rattrapage. La validation des connaissances donne accès à la 2^{ème} année. Elle comporte la **validation des stages, des travaux pratiques et la réussite aux épreuves écrites**. Elle donne lieu à l'attribution **d'une attestation de formation complémentaire aux urgences**

Deuxième année **admissibilité à l'examen de fin d'année** : *pas plus de deux demi-journées d'absence non motivées* dont la participation à la mise en situation pratique (manœuvre) et *validation des stages* (carnets de stage à rendre le jour de l'examen) ;

Écrit : programme de l'enseignement des deux années (épreuve inter-régionale) *deux cas cliniques* ou mises en situation et aspects organisationnels (notés sur 200 points) et *cinq QROC* (notés sur 200 points).

En cas d'échec à l'épreuve écrite, avec obtention d'une note au moins égale à 8/20 et inférieure à 12/20, le candidat est soumis à une **épreuve orale** organisée au niveau inter-régional (SAMU 13 – Hôpital La Timone, boulevard Jean-Moulin – 13005 Marseille)

La validation du diplôme ne peut être obtenue qu'après succès à l'examen écrit de 2^{ème} année et validation de la totalité de l'enseignement pratique

Renseignements pratiques : <http://www.samu06.org/cmu.php>

Dr Gilles ANDRIEUX - CHU de Nice - **SAMU 06**
5 rue Pierre Dévoluy – BP 1319 - 06006 Nice Cedex 1
Tél. : +33 492 03 36 04 (Secrétariat) Courriel : andrieux.g@chu-nice.fr

Le Président de l'Université : **Pr. A. MAROUANI**
Le Doyen de la Faculté : **Pr. D. BENCHIMOL**
Le Responsable de l'Enseignement : **Pr. J. LEVRAUT**
Le Coordonnateur de l'Enseignement : **Dr G. ANDRIEUX**
Le Conseil Pédagogique : **Dr P. BAQUÉ, Dr H. CORRAZE**